

CR – Réunion du syndicat de l'AFP de la Gittaz

Le 24 septembre 2024

Présents : Carmen JAY, Fernande AMBIEHL, Bernard SOUCHAL, Claudine ABROND, Pierre DUJEAN, Sébastien JAY et Maxime JURDIT

Absents : Laurent DUNAND, Morgane MARTIN et Nicole JAY

M. Laurent DUNAND a donné son pouvoir à Mme Carmen JAY (voir annexe).

Le quorum étant atteint, la séance commence à 17h30.

1. Election des membres de la commission travaux

A la suite des candidatures formulées, et conformément aux statuts de l'association, le président procède à la désignation de mesdames Claudine ABROND et Fernande MARTIN comme titulaires de la commission travaux et de M. Sébastien JAY et Mme Carmen JAY comme suppléants.

Pour rappel, cette commission, présidée par le président de l'AFP, doit se réunir pour le choix d'un prestataire ou fournisseur dans le cas d'une dépense dont le montant se situe au-dessus du plancher fixé par les statuts (2 000€ - à valider par la prochaine assemblée générale) et les seuils des marchés publics, fixés à 40 000€ pour les fournitures et 100 000€ pour les travaux.

2. Validation des îlots parcellaires

La carte générale des îlots de l'AFP, modifiée conformément aux recommandations du conseil syndical du 29 août, est présentée (voir annexe).

Le conseil demande que le chemin d'accès aux parcelles de Mme MARTIN, ainsi que les parcelles en contre-bas jusqu'au ruisseau, soit incluses à l'îlot de cette dernière.

Cette répartition est validée. Elle pourra toutefois faire l'objet de réajustements si nécessaire.

3. Evaluation des surfaces exploitables

Les surfaces ont été caractérisées par analyse de photos aériennes et réparties comme suit :

- Rocher : valeur 0%
- Bois : valeur 20%
- Zone de Chardon bleu : valeur 40%
- Zone de Galliformes de montagne : 0% (car au-delà de la contrainte environnementale, les parcelles concernées sont boisées)
- Zone du bassin versant de la source (hors périmètre de protection) : 60%
- Pâturage : valeur 100%
- Fauche : 100%

BS

Par ailleurs, la valeur des différents îlots a été calculée conformément au tableau présenté dans l'arrêté préfectoral n°2023-1067 fixant les dispositions applicables aux baux ruraux et aux conventions de pâturage en Savoie. Le détail de chaque îlot est présenté en annexe.

Cette valeur, s'exprimant en point, a été multipliée par la valeur du point, établie à 1.38€ par l'arrêté préfectoral n°2023-1068 fixant les valeurs locatives des terres et bâtiments agricoles, pour obtenir un prix à l'hectare.

Enfin, le prix à l'hectare a été multiplié par la surface, pondérée selon sa nature (bois, rocher...), pour obtenir le loyer.

Les loyers des différents îlots sont présentés dans les tableaux suivants :

Rémy LECOMTE			
Total (ha)	189,4	Taux	Loyer
Total (ha) rocher	5	0%	0,00 €
Total (ha) Chardon bleu	10	40%	36,98 €
Total (ha) bassin versant	8,5	60%	47,15 €
Total (ha) pâture	165,9	100%	1 533,91 €
Valeur de l'alpage (points/ha)	6,7	Total	1 618,05 €
Valeur du point (2024)	1,38 €		

Anne-Claire HALTEL			
Total (ha)	108,0	Taux	Loyer
Total (ha) boisé	15	20%	46,37 €
Total (ha) Chardon bleu	7	40%	43,28 €
Total (ha) bassin versant	26	60%	241,11 €
Total (ha) Galliformes	7,5	0%	0,00 €
Total (ha) pâture	52,5	100%	811,44 €
Valeur de l'alpage (points/ha)	11,2	Total	1 142,20 €
Valeur du point (2024)	1,38 €		

Nathalie DUJEAN			
Total (ha)	50,5	Taux	Loyer
Total (ha) boisé	20,5	20%	60,54 €
Total (ha) Fauche	10	100%	150,00 €
Total (ha) pâture	20	100%	295,32 €
Valeur de l'alpage (points/ha)	10,7	Total	505,86 €
Valeur du point (2024)	1,38 €		
Valeur estimée de l'ha de fauche	15,00 €		

Morgane MARTIN			
Total (ha)	7,2	Taux	Loyer
Total (ha) boisé	5,7	20%	16,05 €
Total (ha) pâture	1,5	100%	21,11 €
Valeur de l'alpage (points/ha)	10,2	Total	37,16 €
Valeur du point (2024)	1,38 €		

Ces loyers ont été calculés à titre indicatif. Ils devront être mis à jour selon l'arrêté préfectoral fixant les conditions de la saison prochaine. Par ailleurs, le conseil estime ces loyers élevés, notamment en comparaison des baux ruraux de la commune. Il convient toutefois de rappeler que les baux communaux incluent des contraintes environnementales qui réduisent considérablement le loyer. En tout état de cause, le conseil syndical se réserve le droit de les réviser à la baisse.

4. Elaboration du programme de travaux 2025

Rémy LECOMTE souhaiterait qu'un raccordement d'une ancienne cuve présente à proximité de sa plateforme, soit reliée gravitairement au ruisseau (besoin d'env 3m³/j).

Anne-Claire HALTEL souhaiterait soit réalisé :

- L'aménagement d'une plateforme d'environ 6m de diamètre au virage des Rochettes pour installer sa yourte et sa machine à traire en début de saison (parcelle V 386) ;
- L'installation d'un raccord sur le trop plein du réseau d'eau de la Gittaz (parcelle V 199) prolongé par un tuyau ou flexible sous la piste ;
- Une reprise de la route qui se détériore au niveau de la seconde épingle dans La Gittaz (sous la parcelle V 1114). Ceci semble davantage relever des compétences de la commune.

Par ailleurs, le conseil syndical souhaiterait se rapprocher de la police de l'eau pour savoir s'il serait possible, et à quelles conditions, de remettre le cours d'eau dans son lit initial afin de bénéficier de plus de place pour la plateforme principale de Mme HALTEL.

Nathalie DUJEAN et Morgane MARTIN n'ont pas formulé de demandes particulières.

Enfin, le conseil syndical souhaiterait étudier un projet de reconquête pastorale sur les parties boisées du bas de l'AFP, sans savoir pour l'heure, ni où ni comment. Ce projet serait à élaborer en 2025 en collaboration avec les exploitants et les propriétaires. Il pourrait faire l'objet d'une subvention et d'une réalisation en 2026.

5. Modification du règlement intérieur de l'AFP

Par manque de temps, ce point est reporté à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil syndical.

6. Affaires diverses

- Le prochain conseil syndical est fixé au 23/10 à 17h30 afin de traiter des points suivants :
 - Préparation de l'Assemblée générale ;
 - Modification du règlement intérieur.
- Il est rappelé que si M. VIGUET CARIN, apparemment récemment agriculteur, a des requêtes, il doit solliciter un rendez-vous avec l'AFP, par mail, à l'adresse afpdelaGittaz@gmail.com. Mme Claudine ABROND se charge de l'en informer.

La séance est levée à 19h30.

Le président de l'AFP de La Gittaz,
Bernard SOUCHAL



